

PROPRIETAIRES OCCUPANTS AIDES LOCALES EN CORNOUAILLE

Conditions en vigueur en 2025

LES AIDES AUX TRAVAUX

Les frais d'Accompagnement (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou Accompagnateur Rénov')

Territoire	Montant / avance des frais	Aides concernées	Contact
Pays Fouesnantais (CCPF)	Gratuit pour toutes les ressources. Remboursement des frais d'audit à prévoir si abandon du dossier.	MaPrimeRénov - Parcours Accompagné, MaPrimeAdapt	Service habitat de la CCPF au 02 98 51 61 27
Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)	Aide de 500 € maximum pour les ménages aux ressources modestes & très modestes. Avance des frais totaux à réaliser.		Service habitat de la CCA au 02 98 66 32 40
OPAH-RU de Quimper, Douarnenez et Audierne	Gratuit pour les ménages aux ressources modestes et très modestes. Aucune avance à prévoir.		Urbanis au : Quimper -> 06 59 74 44 19 Douarnenez -> 06 13 35 32 65 Audierne -> 06 65 83 51 73
Ouest Cornouaille (CCPBS, CCHBB, DZCO, CCCSPR)	Gratuit pour les ménages aux ressources modestes et très modestes. Aucune avance à prévoir.	MaPrimeRénov - Parcours Accompagné, MaPrimeAdapt MaPrimeLogementDécent	SIOCA, 02 98 98 20 23
Autres cas (QBO hors OPAH-RU & ménages int. et sup. sauf CCPF)	Pas d'aide de la collectivité. Avance des frais totaux à réaliser		Structures agréés Mon Accompagnateur Rénov'

Les abondements locaux (cumulables avec les aides de l'ANAH)

- Pour les logements situés sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale (Plan d'Action Territorial) :

Travaux	Aides de QBO	Ménages éligibles
MA PRIME LOGEMENT DECENT	+ 30 % du reste à charge HT, plafonné 4 000 €	Ménages aux ressources très modestes et modestes
MA PRIME ADAPT	+ 30 % du reste à charge HT, plafonné 1 000 €	Ménages aux ressources très modestes et modestes
MA PRIME RÉNOV'- PARCOURS ACCOMPAGNÉ	+ 10 % du reste à charge HT, plafonné à 1 000 € si saut de 2 classes, 1 500 € si saut de 3 classes ou plus	Ménages aux ressources très modestes et modestes

Contact : Service Habitat de QBO au 02 98 98 87 49

- Pour les logements situés sur le territoire de l'OPAH-RU de Quimper (OPAH jusqu'au 14 mai 2028) :

Travaux	Aides ville de Quimper + QBO	Ménages éligibles
MA PRIME LOGEMENT DECENT	+ 30 % du reste à charge HT, plafonné 4 000 €	Ménages aux ressources très modestes et modestes
MA PRIME ADAPT	+ 30 % du reste à charge HT, plafonné 1 000 €	Ménages aux ressources très modestes et modestes
MA PRIME RÉNOV'- PARCOURS ACCOMPAGNÉ	+ 30 % du reste à charge HT, plafonné à 1 500 €	Ménages aux ressources modestes uniquement

Contact : URBANIS au 06 59 74 44 19

- Pour les logements situés sur le territoire de l'OPAH-RU de Douarnenez (OPAH jusqu'au 30 juin 2027) :

Travaux	Aides ville de Douarnenez + Douarnenez Communauté	Ménages éligibles
MA PRIME LOGEMENT DECENT Travaux lourds de réhabilitation	+ 10 % du montant des travaux HT, plafonné à 4 000 €	Ménages aux ressources très modestes et modestes
MA PRIME ADAPT	+ 5 % du montant des travaux HT plafonné à 500 € pour MaPrimeAdapt,	
MA PRIME RÉNOV'- PARCOURS ACCOMPAGNÉ	plafonné à 1 000 € pour les autres travaux (MaPrimeRénov et MaPrimeLogementDécent)	Ménages aux ressources très modestes et modestes

Contact : URBANIS au 06 13 35 32 65

- Pour les logements situés sur le territoire de l'OPAH-RU d'Audierne (OPAH jusqu'au 31 octobre 2029) :

Travaux	Aides ville d'Audierne + CCCSPR	Ménages éligibles
MA PRIME LOGEMENT DECENT	+ 10 % du montant des travaux HT, plafonné à 5 000 €	Ménages aux ressources très modestes et modestes
MA PRIME ADAPT	+ 500 €/logement	Ménages aux ressources très modestes et modestes

Contact : URBANIS au 06 65 83 51 73

- Pour les logements situés sur le territoire du Pays Fouesnantais (CCPF) :

Travaux	Aide CCPF	Ménages éligibles
MA PRIME ADAPT	+ 70% des dépenses éligibles plafonné à 3 500 € (Dans la limite de 80% d'aides publiques)	Ménages aux ressources très modestes et modestes de + de 60 ans

Contact : Service habitat de la CCPF au 02 98 51 61 27

- Pour les logements situés sur le territoire de l'Ouest Cornouaille (CCPBS, CCHPB, CCCSPR et DZCO) :

Travaux	Aide de l'EPCI concerné	Ménages éligibles
MA PRIME LOGEMENT DECENT	+ 5 000 € par logement	Ménages aux ressources très modestes et modestes occupant le logement depuis au moins 2 ans

Contact : SIOCA, numéro à venir

Les aides à l'Assainissement Non Collectif (ANC)

- Pour les logements situés sur le territoire du Pays Fouesnantais (CCPF) :

Travaux	Aide CCPF	Ménages éligibles
ASSAINISSEMENT	Aide à l'étude	

Contact : SPANC de la CCPF au 02 98 51 61 27

- Pour les logements situés sur le territoire de l'Ouest Cornouaille (CCPBS, CCHPB, CCCSPR et DZCO) :

Travaux	Aides de l'EPCI concerné	Ménages éligibles
ASSAINISSEMENT	30 à 50 % du montant des travaux, plafonnée de 3 000 à 5 000 € selon les EPCI	Ménages aux ressources très modestes ayant un système non conforme et polluant

Contact : SIOCA, numéro à venir

Les aides au ravalement

- Pour les bâtiments situés sur le territoire de l'OPAH-RU de Quimper (quartier gare) :

Travaux	Aide de QBO	Ménages éligibles
RAVALEMENT	40 à 50 % du montant HT des travaux dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> Reprise d'une façade en pierre : 320 €/m² plafonné à 22 400 € de travaux HT Réfection de l'enduit ou reprise simple d'une façade en pierre : 150 €/m² plafonné à 10 500 € de travaux HT Immeuble à pan de bois : 400 €/m² plafonné à 28 000 € de travaux HT Façades peintes ou badigeonnées : 80 €/m² plafonné à 5 600 € de travaux HT 	Propriétaires occupants et bailleurs, usufruitiers et SCI sans condition de ressources, y compris résidences secondaires

Contact : URBANIS au 06 59 74 44 19

- Pour les bâtiments situés sur le territoire du Haut Pays Bigouden (secteurs spécifiques en centralité)

Travaux	Aide CCHPB	Ménages éligibles
RAVALEMENT	20 % du montant des travaux TTC (montant HT pour les commerçants et professions libérales). Aide plafonnée à 2 000 €	Propriétaires, locataires, commerçants et professions libérales sans condition de ressources, y compris résidences secondaires Immeuble achevé depuis au moins 10 ans

Contact : Mairie de la commune concernée

- Pour les bâtiments situés sur le territoire de l'OPAH-RU de Douarnenez (rues spécifiques en centralité)

Travaux	Aides ville de Douarnenez + Douarnenez Communauté	Ménages éligibles
RAVALEMENT	30 % du montant HT des travaux. Aide plafonnée à 1 500 €	Propriétaires occupants et bailleurs ou syndic sans condition de ressources, y compris résidences secondaires. Réservé aux façades entièrement visibles depuis la voie publique

Contact : URBANIS au 06 13 35 32 65

- Pour les bâtiments situés sur le territoire de Douarnenez Communauté

Travaux	Aide DZCO	Ménages éligibles
RAVALEMENT	8€/m ² de surf. à râver visible depuis la voie publique. Plafonné à 1 000 € si ravalement de la totalité des façades et pignons visibles, à 500 € sinon	Propriétaires, locataires, bâtiments occupés au titre d'une activité professionnelle sans condition de ressources, y compris résidences secondaires. Immeuble achevé depuis au moins 10 ans

Contact : Service Habitat de DZCO au 02 98 74 49 14

Les aides de mise en valeur du patrimoine privé dans des Cités labellisées

- Pour les bâtiments situés sur les communes de Locronan et Pont-Croix (petites cités de caractères) :

Travaux	Aide de la Région Bretagne	Ménages éligibles
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	En complément des aides de la commune ou de l'EPCI : <ul style="list-style-type: none"> Pour les travaux de restauration : 15% du montant TTC, plafonné à 15 000 € Pour les enseignes de style : 15% du montant HT, plafonné à 5 000 € 	Propriétaires occupants et bailleurs et SCI sans condition de ressources

Contact : Association des petites cités de caractères au 02 99 84 00 80

EXONERATION DE TAXE FONCIERE

- Pour les logements situés sur la commune de Trégunc

Nom dispositif	Aide Trégunc	Ménages éligibles
TAXE FONCIERE	Exonération de 50% de la taxe foncière	Logements achevés avant le 1 ^{er} janvier 1989 Travaux énergétiques (article I de l'article 18 bis de l'annexe IV du CGI) d'un montant mini de 10 000 € réalisés l'année précédent l'exonération ou 15 000 € sur les 3 années précédentes

Contact : Service des impôts fonciers

Mise à jour du 21 novembre 2025

LES AIDES A L'ACCESSION

- Pour les logements situés sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale (QBO)

Nom dispositif	Aide QBO	Ménages éligibles
MA PREMIERE PIERRE	Prêt de 10 000 € à taux zéro si étiquette A à D Prêt de 20 000 € à taux zéro si étiquette E à G avec atteinte de l'étiquette D mini après travaux Durée d'emprunt modulable 5, 7, 10, 12 ou 15 ans	Primo accédant sous plafond PTZ 60 % d'emprunt minimum Engagement à occuper le logement à titre de RP pendant 5 ans minimum

Contact : ADIL 29 au 02 98 46 37 38

- Pour les logements situés sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)

Nom dispositif	Aide CCA	Ménages éligibles
HOME ACCESSION	5 000 € si de gain énergétique ≥ à 35 % ou atteinte de l'étiquette A, B ou C après travaux	Primo accédant sous plafond PTZ Engagement à occuper le logement à titre de RP pendant 6 ans minimum

Contact : ADIL 29 au 02 98 46 37 38

- Pour les logements situés sur le territoire du Pays Fouesnantais (CCPF)

Nom dispositif	Aide CCPF	Ménages éligibles
AIDE ACQUISITION	8 000 € par projet Non soumis à gain énergétique	Primo accédant sous plafond PSLA Ménage de 2 pers ou plus, âge moyen ≤ à 45 ans Engagement à occuper le log. à titre de RP pendant 10 ans minimum (clause inscrite dans l'acte authentique)

Contact : Service habitat de la CCPF au 02 98 51 61 27

- Pour les logements situés sur les territoires des Pays bigouden Sud et Haut (CCPBS et CCHPB)

Nom dispositif	Aide CCPBS et CCHPB	Ménages éligibles
OSEZ INVESTIR	3 000 € si gain énergétique ≥ à 25 % 5 000 € si gain énergétique ≥ à 35 %	Primo accédant sous plafond PTZ Achat inf. ou égal à 150 000 € net vendeur Engagement à occuper le log. à titre de RP pendant 7 ans minimum (clause inscrite dans l'acte authentique)

Contact : ADIL 29 au 02 98 46 37 38

- Pour les logements situés sur le territoire de Douarnenez Communauté (DZCO)

Nom dispositif	Aide DZCO	Ménages éligibles
CLE ACCESION	Prêt de 23 000 € à taux zéro sur 15 ans pour un ménage de 2 personnes Prêt de 30 000 € à taux zéro sur 15 ans pour un ménage de 3 personnes ou plus	Primo accédant sous plafond PSLA Surface habitable ≥ à 60m ² en zones agglomérées Engagement à occuper le log. à titre de RP pendant 5 ans minimum avec déclaration sur l'honneur relative à la réalisation de travaux de rénovation énergétique

Contact : ADIL 29 au 02 98 46 37 38

Pour en savoir plus, contactez-nous :

Réseau TYNEO, du mardi au vendredi de 14h à 17h au 02 98 90 10 93

Ou via notre formulaire de contact : <https://reseautyneo.bzh/contact/>



Réseau TYNEO, Espace Conseil France Rénov' en Cornouaille

Opéré par :



Cofinancé par :

